

République Française

Département de l'Isère

Commune de JARCIEU

Séance publique du Conseil Municipal en date du 14 Septembre 2021.

L'an deux mille vingt et un le quatorze septembre, le Conseil Municipal de la Commune de JARCIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Yann BERHAULT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 9 septembre 2021

PRESENTS : M. BERHAULT Yann, Mme VILLARD Isabelle, M. LACHISE Samuel, Mme BOUZON Vanessa, Mme CHENU Mallory, M. CHOLLET Eric, M. HELLY Jean-Luc, Mme MOTTIN Noémie, Mme VANDERGHEYSNT Julie, M. GENEVE Bastien, Mme CHANAUX Claudine.

EXCUSÉS : M BENOIT François, M. GERMAIN Eric, M FROGER Eric

Avait donné procuration : M BENOIT François, M. GERMAIN Eric, M. FROGER Eric

ABSENT : Néant

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. HELLY Jean Luc

Lecture du précédent Compte Rendu

Arrivé de M. GIRAUD Stéphane à 19h46.

Signatures.

1) Information Sur le PLU de la Commune avec la présence de monsieur BUZOLICH Gaëtan

Monsieur BUZOLICH est venu présenter à l'ensemble des élus notre PLU actuel et notre compatibilité avec le SCOT.

Suite à la création de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône nous ne sommes plus rattachés avec le SCOT de GRENOBLE mais avec le SCOT Rives du Rhône.

Monsieur BUZOLICH a présenté l'état de compatibilité de notre PLU vis-à-vis du Scot des Rives du Rhône révisé en 2019, ainsi que leurs exigences.

Cette analyse repose sur deux grands axes du SCOT qui sont le volet commerce et le volet habitat/éco/environnement.

A ce jour, l'Etat et le SCOT demandent le lancement d'une modification de droit commun pour limiter les zones AU, aux zones intramuros, augmenter la densité dans les OAP (25 logements/ha au lieu de 15 actuellement) et cibler le commerce sur le centre ville, sans attendre le PLUi (qui est en cours de réalisation).

Monsieur BUZOLICH explique que la Commune devra faire une réunion publique afin d'informer la population sur les modifications à venir.

2) **Mise en place de tarif pour la mise à disposition ou reproduction de clés des équipements communaux**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2222-22

Vu le décret n° 2017-509 du 7 avril 2017 modifiant l'article D 1611-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de renforcer la sécurité et améliorer l'accès des équipements communaux, la Commune de Jarcieu met en place un organigramme des clés d'accès.

Considérant la nécessité de mettre à disposition des associations et usagers de la Commune de Jarcieu des clés pour accéder aux équipements communaux.

Considérant le coût des clés électroniques non reproductibles

Considérant que, lorsqu'elles sont perdues et non rendues, cela représente un coût pour la collectivité qui doit les remplacer

Monsieur le Maire propose de faire signer un engagement écrit lors de la remise des clés, précisant que :

Pour les associations utilisant régulièrement des équipements communaux :

- 3 clés seront mises à disposition gratuitement, pour toutes clés supplémentaires l'association s'engage à payer 36 € par clé

- en cas de perte ou de détérioration d'une clé, l'association s'engage à payer 36 € pour le remplacement.

Pour les particuliers ou associations à usage occasionnel des équipements communaux :

- en cas de perte ou de détérioration d'une clé, l'emprunteur s'engage à payer 36 € pour le remplacement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE Pour les associations utilisant régulièrement des équipements communaux :

- 3 clés seront mises à disposition gratuitement, pour toutes clés supplémentaires l'association s'engage à payer 36 € par clé.

- en cas de perte ou de détérioration d'une clé, l'association s'engage à payer 36 € pour le remplacement.

Pour les particuliers ou associations à usage occasionnel des équipements communaux :

- en cas de perte ou de détérioration d'une clé, l'emprunteur s'engage à payer 36 € pour le remplacement.

DIT que l'encaissement se fera uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Une délibération est prise en ce sens n° 54-2021.

3) Personnel communal augmentation du temps de travail d'un agent

Monsieur le Maire nous informe qu'un agent communal va être mis à disposition avec le centre social et culturel de l'Île du Battoir pour des activités avec les enfants dans le cadre de la formation BAFA. Une convention avec le centre social et culturel de l'Île du Battoir sera prise afin de réglementer cette mise à disposition. Dossier à suivre.

4) Convention avec le Centre social et culturel de l'Île du Battoir (CIB)

Monsieur le Maire nous donne lecture d'une proposition de convention avec le Centre social et culturel de l'Île du Battoir de Beaurepaire concernant la mise en place d'un centre d'accueil périscolaire en partenariat avec la CAF et de la mise à disposition d'un agent communal dans le cadre d'accueil de loisirs.

Après discussion, le Conseil Municipal demande que deux conventions distinctes soient établies en faisant la distinction entre le temps de travail de l'agent Communal et la partie accueil périscolaire.

5) Convention avec EPORA

Monsieur le Maire nous informe que par convention opérationnelle en date du 5 décembre 2016, EPORA, la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône et la Commune de Jarcieu sont convenus de procéder à l'acquisition foncière du tènement cadastré A 457. Le 15 Décembre 2016, EPORA a acquis ce tènement qui a été complètement démoli en 2018 et qui maintenant est un terrain nu et clôturé.

Ce terrain étant libre de toute occupation, EPORA a accepté de le mettre à la disposition de la Commune de Jarcieu par convention d'occupation précaire établie le 14 mars 2019 (délibération n° 21-2019) et le 23 Février 2021 (délibération n° 06-2021).

Il propose de renouveler cette convention d'occupation précaire jusqu'à la cession du bien à la Commune de Jarcieu, c'est-à-dire du 1^{er} août 2021 au 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'accepter la convention d'occupation précaire du tènement A457 avec EPORA, jointe à la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatif à la présente convention

6) Convention avec le centre médico-scolaire de Vienne

Monsieur le Maire nous donne lecture d'une convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico scolaire de Vienne.

Après discussion le Conseil Municipal demande des précisions sur cette convention. Monsieur Lachise Samuel, prendra contact avec la mairie de Vienne afin d'avoir les informations complémentaires.

7) Présentation de l'ensemble des commissions communales :

a) Commission Culture, Association, Sport et Ecole (CASE) :

Culture :

Monsieur LACHISE Samuel, responsable de la commission nous informe que suite à l'adhésion au service TEC, la commune va bénéficier de spectacles et la résidence d'une chanteuse qui va intervenir en milieu scolaire.

Une réflexion se fait afin d'améliorer la Salle Seyve Buisset pour mieux accueillir les artistes (délimiter la zone de spectacle, création du noir, installer un système de son permanent et un écran de projection, agrandissement de l'avant -scène, escabeau ad hoc, aménagement d'un appartement etc)

Vie Associative :

Une réflexion se fait sur la création d'un lieu dédié aux associations (exemple : ancienne poste ?).

Pratique du sport :

City stade en collaboration avec les commissions Urbanisme Travaux et Aménagement (UTA) et Embellissement Eco Citoyenneté Environnement (3 E), poursuite du projet, plusieurs réunions avec la société ID VERDE et les pépinières Bourne ont eu lieu afin de poursuivre la réalisation de ce projet.

Projet de parcours sportif du Dolon : une réflexion est en cours afin de réaliser ce projet sur plusieurs mandats.

Projet chemins vertueux : il s'agit d'un parcours de déplacement doux à travers le village, les actions à prévoir sont de la signalisation sur les trajets repérés comme « vertueux ».

Ecole :

Le projet de réaménagement et extension de l'école maternelle a commencé courant juillet dernier. L'équipement des cours école se feront durant l'année des travaux de celle-ci.

La commune travaille à la reconnaissance du service périscolaire (garderie, cantine) par l'organe officiel « Jeunesse et Sport » pour les temps périscolaires, la réorganisation qui en découle se fait en lien avec le Centre social et culturel de l'Ile du Battoir de Beaurepaire (CIB) : formation du personnel communal, projet pédagogique etc.

b) Commission Embellissement, Ecocitoyenneté et Environnement (3^E) :

Madame Villard Isabelle, responsable de la commission nous informe des futurs projets :

Aménagement possible de la place de la mairie en piétonne, paysager et fleurie, les actions à mener sont de faire des essais sur plusieurs semaines et de consulter les commerces, faire un chiffrage des matériaux et mobilier etc...

La commission étudie le projet d'agrandissement du cimetière : Un bénévole de la commission nous a transmis les coordonnées d'un bureau d'étude qui pourrait nous accompagner pour l'aspect législatif et organisationnel dans ce travail de mise à jour de concessions (entretiens etc.).

Il faut prévoir une étude hydrogéologique et environnementale ainsi qu'un plan géomètre. Il est convenu de fixer un rendez-vous avec lui pour prendre avis et étudier les financements possibles. Le rendez-vous est fixé en septembre.

La commission étudie le projet d'entretien et reprises de concession et columbarium :

Parking de la confrérie : aménagement paysager et fleurissement.

Les travaux de nettoyage et préparation aux plantations se feront dans les semaines à venir. Des aménagements seront réalisés par Mickael et Sylvain.

Un arrosage goutte à goutte sera prévu à cet emplacement. Un devis a été demandé.

Plantations arbres : développer une réflexion et une étude pour planter des arbres sur l'ensemble de la Commune : aide à la biodiversité locale (haies-arbres fruitiers)

Jardin Kilo : Le devenir du mur en pisé est plutôt orienté vers l'écroulement soit complet soit en conservant uniquement le sous-bassement. Le coût doit être estimé avant décision. Il y a trois suggestions sur le projet de ce terrain : Jardin des saveurs, jardin divisé en 3 à 4 parcelles à cultiver, parking ?

Un questionnaire sur le compostage a été distribué à l'ensemble de la population, une partie des habitants a donné une réponse.

La commission souhaitait mettre en place un broyeur collectif pour les habitants mais après échange avec les communes voisines qui sont équipés, il semblerait que se soit une compétence de la communauté de communes entre Bièvre et Rhône. Nous n'avons pas la possibilité de développer ce projet au niveau communal.

Journée village propre en renfort avec le Conseil Municipal des Enfants (CME), a eu lieu le 29 avril dernier. Une deuxième journée devait avoir lieu le samedi 2 octobre prochain « spéciale Dolon » mais elle a été annulée.

Tri sélectif : Installation d'un 4^{ème} point d'apport volontaire (PAV) sur le secteur Nord de Jarcieu. La commune recherche un emplacement d'une superficie de 3x10m.

Une journée sur la biodiversité aura lieu le samedi 25 septembre prochain, elle animée par l'association Bièvre Liers Environnement. (Coût 345 euros)

Ambroisie :

Monsieur HELLY Jean-Luc est le référent « ambroisie », il poursuit son travail de repérage. Bilan de la saison courant octobre.

Chenilles processionnaires : travail de repérage à mettre en place sensibilisation des propriétaires (obligation légales).

Chats errants : renouvellement de la convention avec la SPA.

Gestion des déchets de la commune : une réflexion est à faire pour réduire les déchets communaux et les dépenses.

Développement Durable : diminution de l'impact carbone avec amélioration de l'isolation et mode de chauffage (décret tertiaire). Un dossier est à finaliser avant le 30 septembre 2022, qui concerne les bâtiments supérieur à 1000 m2. Expertise en cours de tous les bâtiments communaux par le TE38. Deux chaudières fioul sont à changer car trop émettrices de CO2.

Gestion de l'eau : Monsieur HELLY Jean-Luc et un agent du service technique vont répertorier les compteurs à supprimer car depuis la fusion avec la communauté de communes entre Bièvre et Rhône la commune paye un abonnement pour chaque compteur d'eau alors qu'avant un seul.

Abords du Dolon : le projet à développer serait de mettre en valeur ce patrimoine local. Travaux d'entretien avec dégagement des zones encombrées.

Parcelle communale vers la déviation : quel devenir ? Absence de point d'arrosage... Plantation arbres. Projet à développer.

c) Commission Urbanismes Travaux et Aménagement (UTA) :

Monsieur GIRAUD Stéphane, responsable de la commission nous informe des futurs projets :

Réalisation du marquage au sol concernant une bande piétonne et cyclable sur la RD 519 côté EST, en lien avec le Département de l'Isère. Des devis sont à réaliser et une expertise technique sera demandée à la communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône (CCEBER)

Sécurisation des lotissements le clos des Rancines, Le Clos du soleil et la route des chats, une étude avec le Département de l'Isère est en cours de réalisation.

Aménagement global du village, en cours de réflexion.

8) Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA)

Les migrations de populations fuyant des conflits, la pauvreté, un climat hostile ont pour conséquences inéluctables la présence de milliers de personnes sur les routes d'Europe et dans les grandes métropoles.

Ces migrations relèvent du droit à la mobilité. Pourtant, la politique migratoire de l'Europe et des Etats membres et l'absence de consensus entre eux engendrent une rupture de l'accès aux droits fondamentaux pour ces publics.

La Commune de Jarcieu souhaite s'assurer que les chercheurs de refuge aient un accès aux ressources nécessaires pour subvenir à leurs besoins vitaux. Pour ce faire, la municipalité souhaite interpeler l'Etat sur ses missions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement à travers un dialogue continu avec la préfecture et une inscription dans des dynamiques nationales et européennes.

Afin d'inscrire cette volonté d'agir dans un réseau national de collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) pour réaffirmer ses valeurs, se réunir autour d'enjeux communs, échanger des pratiques, se mobiliser pour un plaidoyer pour l'accueil digne de toutes et tous.

L'ANVITA, créée le 26 septembre 2018 par Damien Carême, rassemble tou.te.s les élu.e.s promouvant l'hospitalité et les politiques inclusives et émancipatrices. Forte de cette expérience de terrain et animée par la volonté d'agir collectivement, l'ANVITA donne à voir que des solutions dignes sont possibles et adaptées à chaque situation locale. Il n'y a pas qu'une politique d'accueil, mais autant que de particularismes locaux.

Cette adhésion permettra de s'appuyer sur le projet social associatif qui a pour objectif de mettre en avant toutes les réussites locales en matière d'accueil sur le territoire national. Elle permettra aussi la mise en commun de bonnes pratiques à l'échelle des communes membres, la mobilisation autour d'enjeux liés aux politiques migratoires et la proposition de mesures adaptées, en partenariat avec toutes les forces vives volontaires : associations, collectifs, citoyen.ne.s, universitaires, juristes, militant.e.s... Cette adhésion viendra étayer l'élaboration de politiques publiques locales, déjà menées ou à développer par la Ville et son CCAS à travers l'accès à des commissions spécialisées au sein du réseau de l'ANVITA : accès aux droits fondamentaux (santé, éducation, travail, hébergement et logement, droit de vote, culture), sensibilisation citoyenne, cohésion territoriale.

Pour pouvoir bénéficier de l'ensemble de ces travaux et réflexions collectives, et afin que la Commune de Jarcieu y joue un rôle actif, il apparaît aujourd'hui utile et nécessaire d'adhérer à l'ANVITA, en adoptant la charte de l'association, ses statuts et le montant de la cotisation annuelle de 50,00 € pour l'année 2021 (commune de 1000 à 3499 habitants).

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du document de présentation de l'association ANVITA et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- Adhérer à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA),
- Voter la Charte de l'ANVITA et ses statuts,
- Voter le montant de la cotisation annuelle, soit la somme de 50 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

9) Projet communal acquisition d'une parcelle

Monsieur le Maire nous informe qu'il reste un lot disponible dans la ZA des Blâches. Il informe l'ensemble du conseil municipal de son intérêt pour l'acquisition de cette dernière parcelle afin de réaliser les bâtiments des services techniques de notre commune.

Il s'agit du lot B : 1850 m2 en zone Ui : 15 euros /m2.

10) Convention relative à la scolarisation des enfants domiciliés dans une autre commune pour l'année scolaire 2021-2021.

Monsieur le Maire informe qu'actuellement plusieurs enfants de l'école communale sont domiciliés hors de notre commune.

Monsieur le Maire rappelle l'information de l'Inspection Académique de Grenoble qu'à compter de la rentrée scolaire 2011, ces enfants ne sont plus comptabilisés dans les effectifs pour la prochaine rentrée. Afin que l'Inspection Académique comptabilise les enfants extérieurs à la Commune, il y a lieu de passer une convention avec la Commune de l'enfant à scolariser.

Une demande de M. RION Guillaume et Mme AUDINOT Cassandra, domiciliés à BOUGE CHAMBALUD, a été faite pour leur fil Gabin et Monsieur le Maire propose une convention avec la Commune de Bougé Chambalud afin de scolariser leur fils.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

ACCEPTE la convention afin de pouvoir accueillir **l'enfant RION Gabin**, domiciliée sur la Commune de Bougé Chambalud.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

11) Point sur le city stade :

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que le projet « city stade » se poursuit.

12) Question Diverses

Pas de question diverses.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au Mardi 12 Septembre 2021 à 19 h 15.

SIGNATURES

BERHAULT Yann

GIRAUD Stéphane

VILLARD Isabelle

LACHISE Samuel

CHANAUX Claudine

BENOIT François

Excusé XXXXX

BOUZON Vanessa

CHENU Mallory

CHOLLET Eric

FROGER Eric

GENEVE Bastien

GERMAIN Eric

Excusé XXXXX

Excusé XXXXX

HELLY Jean-Luc

MOTTIN Noémie

VANDERGHEYNST Julie